

Activités travail de temps libre

Entre citoyens

- Garderie à domicile (babysitting), garde, services d'assistance familiale, garderie extrascolaire et de vacances, organisés ou non dans une habitation privée ;
- Le fait de s'occuper des personnes nécessitant des soins ;
- Cours particuliers, cours de musique, dessin, bricolage ou technique au domicile de l'enseignant ou du donneur d'ordre ;
- Cours de sport ;
- Petits travaux d'entretien au ou autour du domicile ;
- Aide pour des tâches administratives ou aide ponctuelle pour des problèmes informatiques mineurs, sauf comptabilité professionnelle ;
- Entretien de pierres tombales et autres lieux de commémoration ;
- Soutien aux personnes dans les tâches ménagères mineures ou occasionnelles au domicile de l'utilisateur ; à l'exception du ménage régulier, sachant que l'aide lorsqu'on effectue un grand nettoyage ou lorsque l'on vide une habitation est autorisée ;
- Aide, soutien et transport de personnes : accompagner et tenir compagnie à l'utilisateur et les membres de sa famille (à des rendez-vous, des activités ou à domicile) ;
- Garder des biens immeubles ;
- Soigner, garder et promener les animaux.

Associations

- animateur, responsable, moniteur ou coordinateur qui donne des formations socioculturelles ou d'ordre général, ou qui dispense des initiations sportives et/ou des activités sportives ou toute personne active dans un mouvement de jeunesse^(*) ou l'organisation d'une plaine de jeux ;
- Entraîneur sportif, professeur de sport, coach sportif, coordinateur sportif pour jeunes, arbitre sportif, membre du jury, steward, gardien de stade/responsable du matériel, signaleur lors de compétitions sportives ;
- Intendant, économe/concierge, moniteur ou surveillant de plaines de jeux et camps de sport ;
- Coordinateur ou gestionnaire de maisons de jeunes ;
- Accompagnant artistique ou technique dans le secteur des arts amateurs ;
- Guide ou accompagnateur du patrimoine culturel et naturel ;
- Formateur dans le cadre de l'assistance aux personnes ;
- Accompagnateur de garderie organisée avant, pendant et après les heures d'école à l'école ou pendant les vacances scolaires + lors du transport entre l'école et le domicile ;
- Personne active dans les initiatives pour le développement communautaire, l'animation socio-culturelle des adultes, les organisations de protection de l'environnement, le patrimoine culturel et immobilier, l'éducation au développement durable, organisations culturelles et artistiques ;
- La garde de nuit, à savoir dormir chez des personnes ayant besoin d'aide, et la garde de jour de ces personnes, selon les conditions et critères de qualité définis par chaque Communauté.
- Accompagnant de sorties scolaires, activités scolaires, activités du comité ou du conseil des parents ainsi que des travaux d'embellissement occasionnels ou de petite envergure apportés à l'école ou la cour de récréation.

- Offrir de l'aide et du soutien sur base occasionnelle et à petite échelle en matière de gestion administrative, gestion et classement des archives ou l'organisation pratique d'activités des organisations actives dans les secteurs suivants : patrimoine culturel et immobilier, jeunesse, sport, coopération au développement, conservation de la nature, travail socio-culturel pour les adultes, éducation culturelle et art ;
- Offrir de l'aide et du soutien sur base occasionnelle et à petite échelle dans la gestion, l'entretien et l'ouverture au grand public d'espaces naturels et de patrimoine culturel ;
- Offrir de l'aide sur base occasionnelle et à petite échelle dans la rédaction de newsletters et autres publications ainsi que la création de sites web en vue d'informer, de sensibiliser et de former en continu d'un vaste public pour le compte d'associations sportives, organisations de défense de la nature, organisations de protection du patrimoine culturel et historique, organisations pour la jeunesse, organisations pour la coopération au développement, musées, associations de promotion des arts plastiques et littéraires, théâtres et compagnies théâtrales, ensembles de musiciens, groupes de chanteurs, compagnies de danseurs et groupes de cirques ;
- Donner des formations, conférences, présentations et représentations sur des thèmes culturels, artistiques et sociaux ainsi que des thèmes en relation avec la nature auprès d'associations sportives, organisations de défense de la nature, organisations de protection du patrimoine culturel et historique, organisations pour la jeunesse, organisations pour la coopération au développement, musées, associations de promotion des arts plastiques et littéraires, théâtres et compagnies théâtrales, ensembles de musiciens, groupes de chanteurs, compagnies de danseurs et groupes de cirques ;
- Assistance des centres de soins résidentiels et les structures pour personnes avec un handicap en complément des activités organisées par le personnel fixe, et pas seulement limité à, tenir compagnie aux personnes, aider lors d'activités et d'excursion ;
- Garderie selon les conditions et critères de qualité définis par chaque Communauté.

(*) Concernant le mouvements de jeunesse, la mesure ne s'appliquerait plus.